

COURRIER

DE LA SAMBRE.

N^o 131.

VENDREDI ET SAMEDI.

1^{er} ET 2 JUIN 1832.

GRÈCE.

Le commandant de la brigade d'occupation en Morée vient d'envoyer quelques compagnies à Nisi et Cilamata, où des désordres avaient encore été commis par les Grecs. Ces troupes ont fait leur entrée au pas de charge, baïonnette en avant. A l'aspect du drapeau français le bon ordre a été rétabli.

Colocotroni, chef des insurgés, vient d'envoyer par son fils sa soumission au gouvernement; mais les Rouméliotes ne voulant pas reconnaître pour chef un des anciens lieutenans de Capo-d'Istrias, que l'influence russe veut encore imposer à la Grèce, se sont livrés à la turbulence de leur caractère, à Argos, où ils ont commis toutes sortes d'excès.

ALLEMAGNE.

FRANCFORT, le 25 mai. — On mande de Heidelberg, 20 mai :

Quelques individus inconsiderés s'étant permis il y a quelque temps, étant ivres, de proférer des paroles inconvenantes contre la Prusse, dans une des chambres latérales du muséum de cette ville, plusieurs garçons de métier s'avisèrent de répéter ces cris contre des étudiants prussiens qui avaient mis les criailleries à la porte. Les bruits de ville et une crainte exagérée de voir les intérêts de l'université compromis, ont donné à cette affaire une importance qu'elle était bien loin de mériter, et qu'elle n'aura pas sans doute aux yeux des prussiens.

Les représentans légaux de la ville de Heidelberg se sont vus obligés, en conséquence, de témoigner, dans une déclaration écrite, à l'autorité supérieure grand-ducale, toute l'indignation que cette affaire avait fait éprouver aux habitans de la ville; cette déclaration sera communiquée à qui de droit, et rectifiera, il faut l'espérer, tous les faux bruits et les interprétations malveillantes.

— Il y a eu quelques désordres à Fulde le 21 de ce mois. Un rassemblement s'est porté devant la maison de M. de Hanstein, dont les fenêtres ont été brisées à coups de pierre, et qui a été obligé de se dérober par la fuite aux mauvais traitemens dont il était menacé. La garde bourgeoise est parvenue à rétablir l'ordre.

— On mande de Nuremberg, 22 mai :

Hier, sur les neuf heures et demie du soir, la paix de notre ville ordinairement si calme a été violemment troublée par un rassemblement composé en grande partie de garçons de métier, d'apprentis et autres jeunes gens. Ces gens animés sans doute par un article du Dr Coremans, inséré dans sa dernière brochure, se sont portés à la maison de M. Fleischmann, graveur et plénipotentiaire de la commune, dans l'intention de lui donner un charivari. L'autorité employa d'abord les représentations sérieuses et amicales pour engager les perturbateurs à se retirer, mais ceux-ci n'en tinrent compte; ils se permirent des voies de fait contre la maison du préposé de la commune, et y commirent des dégâts tant à l'intérieur qu'à l'extérieur; un des assaillans fut tué par les militaires qu'on avait fait venir en attendant l'arrivée de la landwehr; c'était un soldat semestrier, qui travaillait dans notre ville comme compagnon menuisier. Ensuite les perturbateurs se portèrent à l'aile gauche de l'hôtel-de-ville, habité par le personnel de la police, et cherchèrent à y pénétrer en brisant les fenêtres et en jetant des pierres contre la porte, mais après avoir tenté en vain trois attaques, ils furent repoussés par les officiers de police qui mirent le sabre à la main et blessèrent plusieurs de ces individus, dont deux furent tués. Alors il se séparèrent; la landwehr, rassemblée à la hâte, fit de nombreuses patrouilles pour nettoyer les rues, et à 2 heures du matin l'ordre était entièrement rétabli. Le docteur Coremans a été arrêté, ainsi que plusieurs des auteurs de troubles, par ordre du tribunal de la ville et du district, chargé de l'instruction de toute cette affaire.

Quelque déplorable que soient ces événemens dans une ville qui s'était toujours distinguée par son amour pour l'ordre et la tranquillité, cependant d'un côté ils ont fourni une nouvelle preuve de l'attachement aux lois et du bon esprit de la bourgeoisie, dont l'immense majorité a hautement désapprouvé ces désordres, et d'un autre côté ils ont prouvé que le pouvoir n'avait pas donné lieu le moins du monde à ces scènes affligeantes, et qu'il n'a eu recours à la force que pour repousser les attaques auxquelles il était exposé. (Corresp. de Nuremberg.)

Du 26. — Une adresse semblable à celle de Mannheim avait été déposée à Heidelberg, au café du prince Max, et comptait déjà 250 signatures; mais elle a été enlevée tout-à-coup.

Le conseil de ville de Heidelberg a publié un édit dans lequel il avertit les habitans de se garder de prendre part à aucune association pour la liberté de la presse.

— Le choléra a entièrement cessé en Moravie et dans la Silésie autrichienne.

— On mande de Dresde, 28 mai :

S. A. R. la princesse Caroline, archiduchesse d'Autriche, épouse de S. A. R. le prince co-régent, a expiré hier vers cinq heures de l'après-midi, dans le château de Pilsnitz.

— On écrit de Berlin, 21 mai :

Il se trouve actuellement beaucoup d'étrangers à Berlin; les uns y sont venus pour leur agrément, d'autres comme chargés d'affaires de leur gouvernement, soit pour les négociations relatives aux douanes, soit pour celles qui concernent le militaire. On ne doute plus ici que les négociations, déjà fort avancées, pour l'accession des états du centre et du midi de l'Allemagne au système des douanes prussien, n'obtiennent le résultat désiré, quelque divers que soient les intérêts qu'elles mettent en question.

Il y a eu aujourd'hui avant midi dans la grande plaine derrière Tivoli, une grande parade à laquelle assistait la garnison de Berlin. Le nombre des troupes sous les armes pouvait bien se monter à 12,000 hommes. Toute la cour et les ministres étrangers étaient présens; c'était un spectacle magnifique que favorisait encore le plus beau temps. (G. de Leip.)

MANNHEIM, 21 mai. — La députation qui était allée à Carlsruhe pour présenter une adresse de la bourgeoisie au grand-duc de Bade, est revenue hier soir à huit heures, triste et sans avoir pu effectuer sa commission. Elle n'a pas été introduite auprès de S. A. R., mais sur sa demande réitérée d'une audience, elle a été invitée à se rendre chez S. Exc. M. Winter, chef du ministère. Le ministre a reçu les députés avec la plus grande politesse; mais après avoir pris connaissance de l'adresse, il leur a fait remarquer qu'à moins de présenter préalablement au ministère une pétition dans laquelle seraient indiqués des motifs tout autres et qui n'auraient nullement trait à la confédération, il leur serait difficile de faire remettre ladite pétition entre les mains de S. A. R. Les députés ne se croyant pas autorisés à faire cette démarche sans en avoir conféré avec leurs commettans, ont préféré reprendre l'adresse. Le retour de la députation et le résultat de sa mission, ont produit un effet inexprimable sur l'opinion publique. Voici en résumé les principaux motifs dont S. Exc. M. Winter a appuyé sa déclaration: « c'est que Bade est déjà sur un pied assez équivoque avec les autres états de la confédération; que les exagérations de la presse libre ont déjà fait beaucoup de tort, qu'enfin dans la crise actuelle certaines considérations méritent une attention toute particulière.

Ces motifs ne paraissent pas avoir produit beaucoup d'impression sur les commettans de la députation; au contraire, beaucoup de gens et même des personnes de marque allaient d'une société à l'autre, insistaient sur la nécessité de former des réunions de bourgeois et délibéraient sur les protestations les plus énergiques.

ANGLETERRE.

LONDRES, 25 mai 1832. — Nous apprenons que la commission spéciale de la chambre des lords, nommée le 17 avril dernier, sur la motion de lord Harewood, a commencé ses travaux et que le duc de Richmond et sir John Koow, derniers gouverneurs de la Jamaïque, et quelques autres ont été entendus. Autant que nous pouvons en juger par les *on dit*, il résulte de cette enquête que les bruits qu'on a répandus sur la dureté des planteurs envers leurs esclaves et les traitemens qu'ils leurs font subir sont entièrement dénués de fondement.

Comme tous les personnages entendus par la chambre des lords sont obligés de prêter serment, nous avons lieu de croire que d'importantes révélations résulteront des travaux de la commission. (Courier.)

— Nous sommes sincèrement attachés à toutes les institutions du pays, et à la chambre des lords, tout aussi bien qu'aux autres institutions. Ce n'est donc pas sans peine que nous voyons dans la conduite de plusieurs de ses nobles membres, un dessein bien arrêté de jeter du discrédit sur cette chambre. Quel but se proposent les nobles lords dans les misérables argumens qu'ils font valoir depuis le commencement de cette semaine? Ils nous disent que l'indépendance de la chambre est détruite; ils demandent avec humilité qu'on leur permette de proposer des modifications; ils se donnent comme les instrumens du bon plaisir des ministres; ils parlent des discussions ultérieures sur le bill comme d'une jonglerie; ils proposent de sauter à pieds joints sur les formes, et d'adopter le bill puisqu'on leur ordonne de le faire. A quoi tout cela tend-il? Qui espèrent-ils tromper? Le roi ne les écouterait pas, et le peuple ne fera qu'en rire.

Quel est donc ce degré de sujétion où se trouvent les lords, et qu'ils déplorent si profondément? La sujétion de 150 personnes à tout le peuple anglais! Comment la société peut-elle se maintenir si la majorité ne conduit pas la minorité? C'est une très-belle chose en théorie que de se représenter la chambre des lords comme formant une puissance indépendante dans la législature, indépendante de la chambre des communes; mais, en pratique, cette indépendance est impossible. La chambre haute n'a aucune force par elle-même, il faut qu'elle soit subordonnée à la chambre des communes. Tous les ministres qui se sont succédé ont forcé les lords à suivre cette marche; lord Grey n'a pas fait autre chose. (Courier.)

Du 26. — Il y a eu dans le comté de Renfrew une assemblée publique au sujet de la réforme. On comptait environ 80,000 individus présens. Il y

avait aussi un grand nombre de bannières, quelques-unes entièrement noires, d'autres couvertes de crêpes; tout le monde portait des rubans sur la poitrine; sur les hustings, où il y avait beaucoup de dames, tous les hommes avaient la cocarde à leur chapeau. Parmi les devises des bannières, on a remarqué les suivantes: « notre roi est un matelot d'eau douce. » — « Rappelez-vous Charles I^{er}! » — « La réforme, ou pas de taxes. » — « Le bill du comte Grey, ou plus. » Une main portant une épée avait ces mots d'un côté: « La dernière ressource; » de l'autre côté: « Le dernier remède. » Un drapeau d'Eaglesham, qui avait paru à la bataille de Drumclog, était arboré sur les hustings; il portait l'inscription suivante: « Pour la réformation et la défense de la religion protestante et presbytérienne, telle qu'elle est maintenant établie par la loi et l'Évangile, auquel nous sommes engagés par la parole de Dieu et nos conventions jurées. » — « L'Écosse, la terre de Wallace, Bruce et Knox. »

FRANCE.

PARIS, 29 mai.

On aurait tort de regarder le départ du maréchal Gérard pour l'armée du nord comme annonçant de prochaines hostilités. Nous apprenons que le lieutenant-général Nugues Saint-Cyr, chef de l'état-major de cette armée, vient d'obtenir un congé d'un mois pour aller dans le département de la Drôme assister à l'assemblée du conseil général de département, dont il est membre. M. Nugues a quitté hier Paris, se dirigeant au midi, tandis que le maréchal partait pour le nord. (Com.)

— M. Durand de Mareuil, ministre de France à La Haye, est chargé de l'intérim de l'ambassade d'Angleterre pendant l'absence de M. de Talleyrand. M. le Marquis de Dalmatie, ministre à Stockholm, remplacera provisoirement M. Durand de Mareuil à La Haye.

BELGIQUE.

NAMUR, 30 mai.

VOYAGE DU ROI.

Le *Courrier du Nord* (journal de Valenciennes) donne les détails suivans sur l'arrivée en cette ville de notre auguste souverain :

Hier dimanche, sont arrivés dans notre ville M. le maréchal Gérard, commandant en chef de l'armée du nord, M. le préfet du Nord, M. le duc de Choiseul, et MM. les lieutenans-généraux Achard et Corbineau. M. le maréchal est descendu à l'hôtel de la poste, et M. le préfet chez M. le sous-préfet de l'arrondissement.

Le même jour, deux détachemens du 2^e hussards ont été envoyés, l'un à Quiévrain, l'autre à Douchy, pour escorter S. M. le Roi des Belges depuis la frontière jusqu'à Bouchain, où le recevra un détachement des lanciers de Nemours, venu de Cambrai.

Aujourd'hui, vers deux heures, 21 coups de canon ont annoncé l'entrée en cette ville de S. M. le Roi des Belges qui avait été reçu à la frontière par MM. le duc de Choiseul, le maréchal Gérard, le préfet du Nord, le lieutenant-général Corbineau et le sous-préfet de cet arrondissement, accompagné de la garde nationale à cheval de Valenciennes. Un bataillon du 8^e léger et les compagnies d'élite du 1^{er} bataillon de notre garde nationale, ayant à leur tête M. le maire, MM. les adjoints, le corps municipal et le corps d'officiers de la garde nationale, se sont rendus hors de la porte de Mons pour attendre le Roi Léopold.

Là, M. le maire s'étant approché de S. M., la harangua en ces termes :

« Sire, l'administration de Valenciennes, dont je suis l'organe, vient offrir à V. M. l'hommage de son profond respect et lui exprimer combien les habitans de cette ville s'estiment heureux de la posséder dans leurs murs. »

« La nation que V. M. est appelée à gouverner est unie à la nation française par la plus vive sympathie. Ces deux peuples de braves ont long-temps marché sous la même bannière, et c'est au champ d'honneur qu'ils ont scellé de leur sang cette union intime; c'est aussi par un égal amour de la liberté qu'ils ont l'un et l'autre conquis leur indépendance, et désormais ils accompliront les destinées auxquelles ils sont appelés, sous des rois qui les ont comprises. »

« Et vous, Sire, Roi élu d'un peuple courageux, vous vous êtes montré digne de lui. Vous avez, par votre prudence et par votre bravoure, consolidé un jeune trône, dont la chute aurait ébranlé l'Europe. L'histoire enregistrera ces faits, et les amis de l'humanité vous en paieront un juste tribut de reconnaissance. »

« Nous, Sire, nous nous joignons à eux, et nous serons heureux d'apprendre que les liens des deux peuples ont été resserrés par l'alliance de leurs rois. »

Les cris de *vive Léopold! vive le roi des Français!* se firent immédiatement entendre.

Le roi des Belges répondit ensuite à M. le maire à peu près en ces termes :

« Je suis bien sensible, M. le maire, aux sentimens que vous venez de m'exprimer; je les partage bien sincèrement. Nous sommes voisins, M. le maire, nos relations seront toujours amicales; tel est mon plus vif désir. »

Les vivats accueillirent cette allocution.

S. M. fit ensuite son entrée en ville, à cheval, escortée par les troupes qui étaient allées à sa rencontre, et arriva sur la Grande Place, où stationnaient un bataillon du 12^e de ligne et les compagnies d'élite du 2^e bataillon de la garde nationale.

S. M. descendit à l'hôtel-de-ville, où elle reçut les autorités civiles et militaires.

Voici le discours qui a été prononcé par M. le président du tribunal civil :

« Sire, si la confiance mutuelle entre les peuples et les souverains assure la stabilité des trônes, la sagesse et la fidèle observation des traités font la force des empires. »

« L'alliance de la Belgique et de la France est un heureux présage de la paix et du bonheur du monde. Ce n'est donc pas sans une agréable émotion que le tribunal séant en la ville frontière de Valenciennes vient offrir au roi des Belges l'hommage de son respect et l'expression des premiers vœux de la magistrature, pour que l'amitié réciproque des deux monarques voisins rende indissolubles des liens unissant déjà ces nations de braves, qui ont tant de fois vaincu sous les mêmes drapeaux et qui, au besoin, sauraient obtenir de nouveau le triomphe des droits de la raison et de l'honneur. »

Le roi a répondu qu'il ne doutait pas de la sincère amitié des deux peuples, qu'il recevait avec plaisir l'expression des sentimens de la magistrature, dont il partageait les vœux pour la prospérité des deux royaumes.

S. M. assista ensuite à un dîner qui avait été préparé par les soins de M. le duc de Choiseul, et avec l'aide des gens de la maison du roi des Français.

Parmi les personnes qui étaient invitées à ce dîner, on cite MM. le préfet, le sous-préfet, les généraux, le maire de Valenciennes, les présidens des tribunaux, les commandans du génie et de l'artillerie, etc.

À 4 heures, S. M. remonta à cheval et fut reconduite jusqu'à la barrière de la porte de Paris par les autorités, et avec les mêmes honneurs.

En sortant de Valenciennes, le roi des Belges a exprimé sa satisfaction à M. le maire, pour l'accueil bienveillant qu'il y avait reçu de la part des habitans.

On lit dans le *Moniteur* :

Depuis le dernier bulletin, le choléra n'a plus atteint qu'une seule personne à Wetteren, et nul décès n'y a eu lieu depuis le 23 de ce mois.

Aucun rapport n'est parvenu de Courtray et de St-Ghislain depuis les dernières nouvelles publiées dans le *Moniteur*.

— Le 27, M. Goblet a traversé Lille, se rendant à Londres.

— On lit dans le *Journal d'Anvers* :

Un détachement d'artillerie, composé de 10 hommes, s'occupant dans la tour bleue, près la porte de Malines, à confectionner des pièces d'artifices pour le service de l'artillerie, fut surpris tout-à-coup par l'inflammation subite d'une fusée ou d'une étoupe, dont le feu se communiqua rapidement aux pièces contiguës ou à portée. On ignore complètement la cause du feu, dû probablement à un contact quelconque: Quoi qu'il en soit, après le premier moment de surprise et de crainte, M. La Martyn, officier d'artillerie, appela au secours les voisins, qui, avec une activité qu'on ne saurait trop louer, apportèrent de l'eau avec les vases qui leur tombèrent sous la main. Le feu fut éteint avant l'arrivée des pompiers, et l'on n'eut pas à déplorer le plus léger accident. Du reste, la terreur répandue par cet événement n'était nullement fondée. Il n'y avait dans la tour bleue, aucun dépôt de poudre capable de faire craindre une explosion.

Les autorités et le commandant de l'arsenal s'étaient transportés rapidement sur les lieux. Mais l'activité et le zèle des braves gens du voisinage rendirent inutile toute autre intervention.

— On écrit de Gand :

La 2^e compagnie du 3^e bataillon du 12^e régiment de ligne est arrivée hier en notre ville avec la barque de Bruges. Elle est partie aujourd'hui pour rejoindre son bataillon dans les environs de Termonde.

On attend aujourd'hui de Bruges la 4^e compagnie du 1^{er} bataillon du 1^{er} régiment d'infanterie.

Le nommé Jean de Somer s'est pendu avant-hier dans son domicile à Gand. Il était compromis dans l'affaire Voortman, et un mandat d'arrêt avait été lancé contre lui. (*Journal des Flandres.*)

— Les habitans d'Ostende viennent d'adresser à S. M. une pétition, couverte d'honorables signatures, tendant à obtenir l'abolition de la quarantaine établie pour les navires venant des côtes d'Angleterre.

— On écrit de La Haye que le bruit court que le renommé Durand aurait quitté la direction du *Journal de La Haye*, et qu'il serait déjà parti de cette ville (1).

— Un phénomène extraordinaire a été remarqué à Valenciennes : dans deux blanchisseries distantes de 500 toises l'une de l'autre, le linge est devenu rouge comme s'il eût été trempé dans le sang. Toutes les observations faites sur l'eau ont donné la certitude qu'aucun acide n'y était contenu. On a remarqué que cette teinte a cessé avec les ravages du choléra. Un chimiste de cette ville attribue ce phénomène à des exhalaisons acides qui seraient les mêmes que celles qui donnent le choléra.

— Une troisième traduction italienne du bel ouvrage de M. l'abbé Gerbet: *Considérations sur le dogme générateur de la piété catholique*, par Louis Petroni, vient de paraître à Naples. La première, par Etienne Rossi, a paru en 1830, à Florence; la seconde, par Pierre Spada, en 1831, à Milan. Le même ouvrage a deux traductions allemandes. Et nous apprenons qu'une traduction anglaise ne tardera pas à paraître. Ainsi de toutes parts l'attention publique se porte sur les chefs-d'œuvre dus à l'alliance du génie et de la foi.

GAND, 30 MAI.

BULLETIN sanitaire de l'Hôpital des Cholériques du 29 mai à 9 heures du soir.

Décès: 1 homme et 1 femme. Entré: 1 homme.

Nouveaux cas depuis le 29 mai, signalés par la police.

1^{re} section, 5 hommes; 2^e section, aucun; 3^e section, aucun; 4^e section, 1 homme et 2 femmes; 5^e section, aucun.

On remarque avec peine que la plupart des cas survenus sont dus à la misère.

(1) Si cette nouvelle est vraie, nous nous demandons où ce misérable va chercher de la fange pour s'y vautrer de nouveau, et en quel pays il trouvera quelqu'un qui achette le reste de sa bave et de son venin. (*Note du Rédacteur.*)

DE LA RÉVOLUTION EN ANGLETERRE.

(Suite et fin, voir le N° 127)

Plus on compare l'état de civilisation où le peuple anglais est parvenu, avec l'énormité des abus qui pèsent sur lui, mieux on comprend la résistance de l'aristocratie. Qu'elle se montre égoïste en heurtant le vœu général, d'accord; mais folle, non. Elle a préféré la chance d'une victoire à la certitude d'une défaite. La chance favorable pour elle était dans le triomphe des restaurations continentales et dans l'affaiblissement de l'esprit démocratique, qui, par une conséquence nécessaire, devait en résulter pour les royaumes-unis. Mais le peuple, ce grand trancheur des nœuds-gardiens de la diplomatie, en se levant en Angleterre comme un seul homme, ne s'est pas seulement retrempe lui-même: il a relevé les espérances de tous les amis de la liberté en Europe. Le désappointement qu'expriment dans leur langage les organes de l'absolutisme, en France, en Allemagne, en Hollande, ne permet pas de s'y méprendre. Quant à la certitude d'être battue, l'aristocratie a dû l'acquiescer en considérant les progrès de la raison publique, progrès d'autant plus durables qu'ils se fussent plus pacifiquement consolidés. Et pour preuve de l'impossibilité d'une transaction amicale entre les exploitants et les exploités, nous allons signaler encore quelques exactions qu'un usage immémorial à presque prescrites. Qu'on nous dise ensuite quel motif pourrait déterminer un peuple qui connaît ses droits et sent sa force, à se résigner davantage au rôle de victime, ne fût-ce que pour la dixième partie du butin prélevé sur ses sueurs? Tropheux devront se croire les nourrissons du privilège qu'on se contente de couper court à leurs rapines futures sans les obliger à restitution pour le passé.

Sur 658 membres de la chambre des communes, 489 appartiennent à l'Angleterre seule, inégalité aussi choquante que celle si souvent dénoncée entre le nombre respectif des représentans pour chacune des deux divisions de l'ancien royaume de Pays-Bas. Sur ces 489 députés, 93 seulement tiennent leur mandat d'électeurs indépendans. L'aristocratie et le ministère nomment le reste. Les seules maisons de Newcastle et Lonsdale nomment entre elles 16 députés; six autres familles en élisent chacune 6: ce qui se pratique au moyen des terres ou habitations auxquelles sont affectés les droits électoraux que les propriétaires font exercer ainsi à discrétion par sept ou huit fermiers. On compte que 294 membres de la chambre des communes, c'est-à-dire la presque majorité, sont nommés de la sorte par 92 grands électeurs qui se trouvent maîtres de toute la politique tant intérieure qu'extérieure, arbitres de la paix et de la guerre, des intérêts nouveaux et matériels de leur pays. Il faut que l'opinion ait été bien unanime dans la nation en faveur du bill pour que l'aristocratie n'ait pu obtenir, parmi les 364 suffrages qui ne lui appartiennent pas directement, 36 votes qui eussent assuré le rejet de la réforme et le maintien du *statu quo*. Et nous n'avons point parlé des sujétions indirectes, places, pensions et sinécures qui réduisent, comme nous venons de le poser, à 93, le nombre des députés réellement indépendans. 20 patrons de bourgs-pourris coûtent chacun à l'état 5 à 6000 liv. sterl. de pensions gratuites, qui leur fournissent un surcroît de ressources pour influencer les élections dans leur voisinage. Les sinécures forment une phalange de 56 à la chambre haute et de 90 à la chambre basse. 40 électeurs, à Bristol, nomment 2 représentans, c'est-à-dire tout autant que les 17000 électeurs de Westminster. Le même scandale entache les élections d'Ecosse où 67 bourgs-pourris appartenant à 63 propriétaires fournissent 15 députés.

Nous n'en finirions pas si l'espace nous permettait de révéler les abominations du *livre rouge* où s'enregistrent les prodigalités de la cour. Mais cessons de remuer cette boue, et espérons que le peuple anglais ne laissera pas, faute de persévérance, se perdre les fruits d'une première victoire, qui n'aura rien produit s'il y voit autre chose que le prélude de cinquante autres.

UN PARISIEN.

DÉSAPPOINTEMENT DE LA CONTRE-RÉVOLUTION EUROPÉENNE.

Il est évident que toutes les intrigues de Saint-Petersbourg, Vienne, Berlin, Naples, Turin et Rome se rattachaient aux intrigues de la camarilla de Londres et que celle-ci avait conçu et fait concevoir à tous les cabinets, des espérances que la formidable démonstration de *John Bull* vient de déconcerter. Sans doute on renoue les trames, on cherche à neutraliser dans l'application le succès remporté par le radicalisme; mais au moment d'un échec aussi subit on sent qu'il faut redoubler de circonspection. Il n'est plus douteux que ce soit de concert avec l'Autriche et les petits gouvernemens d'Italie que madame de Berry a préparé sa tentative sur Marseille. La Russie fournissait de l'argent en abondance, tandis qu'en Angleterre les chevaliers de l'émigration fabriquaient de faux billets de banque destinés à jeter la perturbation dans le commerce de Paris. D'un autre côté, la Conférence de Londres, entassant protocoles sur protocoles, autorisait la Belgique et la Hollande à terminer leurs différends par un duel national, tandis que les cabinets de Berlin, Vienne et St-Petersbourg se préparaient à intervenir pour le roi Guillaume. La cour d'Angleterre s'était évidemment engagée sous main à ce *veto* qui lui a si mal réussi, et alors on peut prévoir ce qu'il fût advenu, sous l'administration de Wellington, de la royauté de Léopold. Car le *juste-milieu* français n'est plus homme à refuser quelque service que ce soit à la Sainte-Alliance, et, à tout événement, on comptait sur la régente et ses bandits de l'ouest et du midi pour occuper les patriotes français, pendant que l'avant-grade victorieuse de la coalition eût poussé de Bruxelles sur Lille et Valenciennes.

Combien de fois les feuilles, organes de la faction aristocratique en France, en Hollande, en Angleterre, en Italie, en Allemagne, n'avaient-elles pas fait entendre qu'il suffirait d'une équipée de femme et d'un bout de panache blanc pour rallier la partie de la France sous la bannière des lys! Mais voilà que le *Carlo Alberto* se présente à Marseille: on nomme

la duchesse conspiratrice, et on répond: *Vive la Liberté!* sans prendre garde qu'il y a un gouvernement à Paris qui va prendre pour lui le bénéfice de ce cri patriotique. Et le résultat le plus net de tout ceci, c'est que la connivence de plus en plus manifeste des deux branches n'a fait qu'augmenter la puissance numérique en même temps que la puissance morale du parti républicain. Tout esprit doué de quelque pénétration comprend quela royauté, après la révolution, n'est et ne peut être qu'une ligue contre la liberté; mais le bras populaire rompra la chaîne d'un bout à l'autre de l'Europe, chaînon par chaînon.

C'est bien pis encore quand arrive pour la camarilla d'Angleterre le moment de tenir parole et de porter les *tories* à la placer des *whigs*. On avait fait un beau plan pour donner le change au peuple anglais. Lord Wellington était sûr d'avoir bon marché de toutes ces agitations qui n'étaient qu'à la surface. Homme de pouvoir et présomptueux comme tous ceux qui ne veulent pas comprendre que le pouvoir n'a plus d'autre point d'appui que l'opinion publique, il ne demandait que dix jours pour rétablir le calme. Il avait un plan de réforme mitigé que les communes eussent accueilli d'épouvante. Après cela, dissoudre le parlement, répudier la révolution belge et son roi, faire rendre Alger à la France, fournir des subsides à la coalition, tandis que l'armée française sur laquelle on croyait pouvoir compter, eût laissé Paris découvert pour une troisième occupation: tout cela n'eût été qu'un *coup de tème*.... Hélas!

Correspondance particulière du COURRIER DE LA SAMBRE.

IRLANDE, Dublin, 21 mai 1832.

L'association nationale vient, dans une séance solennelle, de voter une adresse de remerciemens au ministère réformiste.

— Lorsque les groupes de radicaux se rendent aux assemblées, les soldats manquent rarement de sortir de leurs casernes et de présenter les armes en poussant des *hurrahs!* à la réforme parlementaire. En vérité, notre *Evening-Mail* a bonne grâce d'appeler les protestans du Nord à une insurrection pour le maintien des privilèges! Dans les localités même où ils ont la prépondérance, ils verraient encore la troupe pressqu'entière se tourner contre eux.

— Nous apprenons que lord Althorp a donné sa parole que non seulement les clauses favorables de la partie du bill de réforme relative à l'Irlande seraient strictement maintenues, mais encore que celles qui établissaient des inégalités au profit de l'Angleterre seraient très-vraisemblablement révoquées. Au reste, nous surveillons nos représentans.

— Les paysans du comté de Wicklow élèvent, de nuit, sur les hauteurs, des télégraphes à lanternes portant les mots: *plus de dîmes*. (Notithes more). Un détachement de lanciers est parti d'ici pour renverser ces signaux.

— Des excès assez graves ont été commis à Belfast contre la maison d'un restaurateur orangiste.

— On assure que plusieurs de nos évêques par la loi se préparent à émigrer avec tout ce qu'ils pourront emporter de dépouilles à des troupeaux qui ne sont pas les leurs.

BRUXELLES, 31 mai.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANS.

Séance du 29 mai. — (Présidence de M. de Gerlache.)

La séance est ouverte à midi trois quarts.

M. Goblet fait part, dans une lettre adressée à la chambre, que S. M. l'a chargé d'une mission temporaire près la Conférence de Londres, et demande un congé.

M. de Robaulx pense que l'on ne doit pas accorder un congé à un membre qui, par cela seul qu'il reçoit des fonctions du gouvernement, doit subir l'épreuve d'une réélection.

M. Ch. de Brouckere: Les ministres seuls peuvent connaître la position de M. Goblet; il faudrait attendre leur présence avant de se décider.

M. Pirson: Comme il a été dit hier, le général Goblet est appelé à remplir à Londres les fonctions de M. Van de Weyer; nous n'avons pas besoin de l'opinion des ministres pour déclarer que M. Goblet a cessé de faire partie de la chambre.

M. de Robaulx: Peu importe que les fonctions de M. Goblet soient temporaires ou non, il suffit qu'il ait accepté des fonctions qui sont ordinairement salariées.

M. Dumortier est d'avis qu'il faut attendre les explications des ministres.

M. Ch. de Brouckere soutient que, dans le comité secret; il n'a nullement été dit que les fonctions de M. Goblet fussent salariées.

M. M. Jullien, Destouvelles et Jaminé pensent qu'il faut attendre les explications de M. le ministre des relations extérieures.

M. Pirson demande que la présence de ce ministre soit requise pour aujourd'hui; il déclare avoir des interpellations d'un ordre plus élevé à lui faire. Il voudrait savoir, entr'autres, si, dans l'absence de S. M., quelqu'un est chargé de la signature du Roi.

M. de Lehay requiert également la présence du ministre pour aujourd'hui.

M. Destouvelles demande que le ministre soit invité à se rendre demain dans le sein de l'assemblée. Il convient, dit-il, que les membres qui ont des questions à lui faire les déposent sur le bureau 24 heures d'avance.

M. Pirson: Je demande la présence d'un ministre quelconque pour aujourd'hui.

M. Raikem, d'un banc de députés, demande que les questions soient déposées sur le bureau.

M. de Robaulx: Je demande si le préopinant parle en qualité de ministre.

M. Raikem : C'est en telle qualité que l'on veut l'entendre. (Hilarité.) Il est décidé que le ministre des affaires étrangères sera invité à se rendre à la séance de demain.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi sur les douanes.

M. Duvivier annonce que dans l'absence du ministre des finances, qui assiste à la discussion du projet sur les monnaies au sénat, il parlera sur le projet et présentera un amendement du ministre.

M. de Neef fait remarquer qu'il n'est point question dans le projet des points du territoire belge encore occupés par l'ennemi et où il conviendrait d'établir une ligne de douanes.

M. Davignon appuie les conclusions de la section centrale, il pense qu'il faudrait établir des peines envers le contrevenant.

M. Hey-Hoys doute si une simple ligne suffit. Il fait remarquer les difficultés de garder une frontière telle que celle du nord, surtout quand la Hollande ne soumet qu'à 4 p. c. de droit d'entrée des marchandises qui sont soumises chez nous jusqu'à 50 p. c.

M. de Robaulx trouve le projet inconstitutionnel en ce qu'il augmente l'étendue du territoire réservé. Il se plaint également du droit que le projet accorde aux employés de poursuivre les marchandises en dedans du pays.

M. Duvivier s'attache à démontrer la nécessité du projet, tant sous le rapport du territoire réservé que pour le droit de poursuite.

M. A. Rodenbach croit qu'une simple ligne ne suffit pas ; quand les douaniers n'ont pu arrêter les fraudeurs sur la première ligne, ils sont arrêtés à la seconde ligne.

M. Delehaye pense que le seul moyen d'éviter la fraude est de baisser le droit d'importation. Il voudrait que l'on ne se contentât pas dans l'état actuel des choses, de consacrer le droit de poursuite, mais qu'on estampillât les marchandises.

M. Julien désire que l'on en revienne à la loi de 1791, que l'on conserve la double ligne. Il parle contre le droit de poursuite.

M. Dumortier invite le gouvernement à établir des brigades de douaniers à cheval. Il parle contre le droit de poursuite, il désire que l'on adopte l'article du projet ministériel qui accorde des autorisations pour établissement de compagnies sur le territoire réservé.

MM. Duvivier, Delhougne et Poschet se prononcent pour une ligne unique.

Après quelques observations, le projet de la section centrale, auquel a adhéré le ministre des finances, est mis en discussion et adopté dans les termes suivans, après le rejet ou l'adoption de plusieurs amendemens.

Art. 1^{er}. Un rayon unique sera substitué au double rayon établi par la loi du 26 août 1851.

Le pouvoir exécutif tracera avant le 25 juin prochain, le cours de ce nouveau rayon de douanes, à la distance au plus d'un myriamètre de l'extrême frontière de terre et d'undemi-myriamètre de la côte maritime.

A partir de la côte, il y aura sur un espace d'un myriamètre en mer la surveillance déterminée par l'article suivant.

Art. 2. Les préposés de la douane pourront visiter les bâtimens en dessous de cinquante tonneaux étant à l'ancre ou louvoyant dans ladite stance d'un myriamètre de la côte, hors le cas de force majeure, et se faire représenter les connaissements et autres papiers de bord relatifs à un chargement.

M. Duvivier propose un paragraphe additionnel à cet article, il est relatif à la saisie et à la confiscation du navire et des marchandises dans le cas de contrebande. — Cet amendement sera discuté demain.

La séance est levée à quatre heures et demie. Demain, séance à midi pour la continuation de la discussion.

SÉNAT. — Séance du 29.

(Présidence de M. de Stassart.)

La séance est ouverte à midi et demi.

L'ordre du jour est la discussion des articles de la loi monétaire.

L'art. 1^{er} est adopté.

Sur l'art. 2, M. de Rouillé propose par amendement l'introduction des pièces de un quart de franc. Après quelques explications, cet amendement est adopté.

Les articles 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 11 sont adoptés avec les légères modifications qu'exige l'introduction des pièces de un quart de franc.

A l'art. 15, M. de Mérode propose d'ajouter au nom du Roi sur les pièces d'or et d'argent, le chiffre qui indique la succession des noms. Cet amendement est rejeté parce qu'on croit que la rédaction actuelle suffit pour indiquer que telle est l'intention du sénat. Ainsi, il y aura sur les pièces Léopold 1^{er}.

M. de Mérode propose un second amendement tendant à ce que le revers des pièces porte les armoiries du royaume entre deux branches de chêne.

Cet amendement, appuyé par MM. de Robiano, de Rouillé, de Loë et un grand nombre de membres, est néanmoins repoussé par la considération que fait valoir le ministre dans l'intérêt de l'art, qu'il est impossible de faire ressortir convenablement le relief des deux côtés à la fois d'une pièce de monnaie.

L'art. 15 est adopté, ainsi que les art. 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25 et 26.

Sur l'article 26, il est expliqué que la prescription d'exprimer les sommes en franc et centimes dans les actes publics, n'exclut pas la faculté d'énoncer dans les mêmes actes le rapport des francs et centimes avec d'autres monnaies.

Tous les autres articles sont adoptés sans discussion. Le vote par appel nominal aura lieu demain.

M. le président donne lecture d'un message de la chambre des repré-

sentans, qui transmet au sénat la loi sur le crédit de deux millions et demi de florins ouvert au ministre de la guerre.

Quelques membres proposant le renvoi à une commission, M. Vilain XIII demande qu'elle soit discutée d'urgence dans la séance de demain, et qu'à cet effet MM. les ministres des affaires étrangères et de la guerre soient invités à se rendre au sénat. — L'assemblée adopte cette marche.

M. Degorges-Légrand lit et développe une proposition tendante à conférer au Roi, assisté du conseil des ministres, les attributions données au conseil d'état par la loi de 1810, en ce qui concerne les demandes en maintenance d'anciennes concessions de mines.

Cette proposition est prise en considération, et renvoyée à une commission composée de MM. de Quarré, de Barré, Lefebvre-Meuret, Puissant et de Pélichy.

La séance est levée à quatre heures et demie.

Un courrier a été expédié au Roi avant-hier soir.

— Le général Desprez, chef de l'état-major général, est parti hier matin pour Anvers, pour passer une inspection.

— Le 1^{er} régiment de lanciers est parti pour Gheel ; le second pour Aerschot. Le général Duvivier avec le quartier-général est depuis hier matin à Lierre.

— La haute cour militaire, dans sa séance publique du 29 mai, a condamné le nommé Moens à 3 ans d'emprisonnement et à la déchéance de l'état militaire, comme coupable de vol commis pendant la nuit dans une maison habitée, et de désertion ; le nommé Frère a été acquitté de l'accusation de désertion et de vol ci-dessus qualifiée.

POST-SCRIPTUM.

La chambre des représentans, séance du 30, s'est longuement occupée de la question de savoir si M. le général Goblet, nommé ministre plénipotentiaire, en mission extraordinaire, près la Conférence de Londres, et devant recevoir, en cette qualité, des frais de route et de séjour, doit, ou non, être soumis aux chances de la réélection, c'est-à-dire, s'il est encore, de droit, représentant.

A-t-il accepté des fonctions salariées? Fait-il encore, ou ne fait-il plus partie de la chambre? Cette question donne lieu à de longues discussions, dont nous reproduirons demain une partie.

En résultat, la chambre prononce, par 55 voix contre 18, que M. Goblet n'est pas obligé de se soumettre à la réélection, et qu'elle lui accorde le congé qu'il a demandé.

Dans la séance du 30, le sénat a adopté à l'unanimité de 30 voix le projet de loi tendant à accorder au ministre de la guerre un crédit de fl. 2,588,000.

Le sénat adopte ensuite, également à l'unanimité, la loi sur les mines ; deux amendemens sont renvoyés à la commission.

M. Degorge-Légrand développe une proposition pour la réorganisation du conseil-d'état. — La prise en considération est adoptée.

Vendredi, séance publique à une heure.

BOURSES.

ANVERS, 30 mai.

Emprunt de 12 millions	99	A	Emprunt romain	80 1/8	A
" de 10 millions	97 à 97 1/4	A	Lots	373 à 374	
" Rotschild	76 1/4 à 1/2	A	Napolitains	76 1/2	P
Autriche métalliques	89 3/4	P	Guebhard	79	P
Lots de Pologne	97	P	Rente perp. espag. à Paris		
Anglo-Danois 3 p. 9/10	67		" " à Amsterdam	51 1/2 à 3/8	P

PARIS, 29 mai.

Rentes 5 p. cent au comptant, jouissance du 22 mars 1830, 97 fr. 75 c. — 4 1/2 pour cent, jouissance du 22 sept. 00 00. — 4 p. cent, 82 00. — 3 p. cent, jouissance du 22 juin 1830, 70 85. — Act. de la banque, 1692 50. — Certific. Falconnet, 82 90. — Cortès d'Espagne, 00 070. — Emprunt royal d'Espagne 1830, 79 25. — Rente perpétuelle d'Espagne, 58 778. — Emprunt d'Haiti, 210 00. — Emprunt belge, 77 1/2. — Emprunt romain, 83 1/2.

AMSTERDAM, 28 mai.

Dette active 43 5716. Billets de change 16 13716. Synd. d'amortissement 72 374. Rente perp. d'Amsterdam 50 578. Métalliques 85.

ANNONCES

1789. D. Chantraine, agent d'affaires et d'assurances contre incendie, assure aussi contre la grêle toutes espèces de récoltes.

Il peut contracter les assurances contre la grêle, pour six mois, ce qui diminue la prime de moitié.

S'adresser en sa demeure rue du Chenil, N° 141, à Namur.

1788. Belle propriété à vendre de la main à la main, pour en jouir prestement.

Elle est située à quatre lieues de Namur, et se compose d'une très-belle maison de maître avec douze places très-bien distribuées, une grange, deux grandes écuries qui pourraient être converties en remise, étables et autres petits bâtimens, une brasserie avec ses ustensiles, un autre bâtiment de même grandeur, fournil, etc. ; le tout dans le meilleur état ; de plus, sept bonniers environ de terrain de 1^{re} classe qui entourent lesdits bâtimens.

Cette propriété se trouve dans un très-beau site et offre de grands avantages pour le commerce, attendu qu'elle est située sur le bord d'une rivière navigable ; on pourrait y construire une poudrière, un moulin ou y établir tout autre genre de commerce.

S'adresser, pour traiter des prix et conditions, à D. Chantraine, agent d'affaires, rue du Chenil, n° 141, à Namur.